



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



24122531

le,

Déposé / Reçu le

08 AOUT 2024

**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**

N° d'entreprise : **0715 622 844**

Nom

(en entier) : **J.P. Morgan SE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société étrangère de droit Allemand**

Adresse complète du siège : **Taunustor 1 (Taunus Turm), 60310 Francfort-sur-le-Main,
L'Allemagne**

Adresse de la succursale: Boulevard du Régent 35, 1000 Bruxelles, Belgique

Objet de l'acte : Nominations et démission des administrateurs

Extrait du procès-verbal des décisions prises par le représentant légal le 26 juillet 2024:

Le représentant légal de la succursale belge a décidé:

1. De prendre connaissance de la nomination des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société:

- KAFFRÉN Jessica, à partir du 1 juillet 2024
- FELLOWES-FREEMAN David, à partir du 1 août 2024

2. De prendre connaissance de la démission des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société:

- KUEBEL-SORGER Burkhard, à partir du 1 juillet 2024

En conséquence, à partir du 1 août 2024, l'organe d'administration de la Société est composé comme suit:

- BEHR Stephan
- CONRON Nicholas
- GARNICA Pablo
- WILTZ Matthieu
- KAFFRÉN Jessica
- FELLOWES-FREEMAN David

3. De donner un pouvoir spécial à Filip Van Acoleyen, Nicolas Bosschaerts, Anthea Debou, Brent Mastin and Simon Meysken, qui, à cet effet élisent domicile à Gateway building, 1930 Zaventem, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, agissant séparément, afin de publier les présentes décisions dans les annexes au Moniteur belge et de remplir toute les formalités relatives à la modification de l'inscription de la Société dans la Banque-carrefour des entreprises et auprès de l'administration de la TVA et à cet effet, signer toute pièce et tout acte, y compris les formulaires de publication et les formulaires spéciaux à transmettre aux guichets d'entreprises.

Brent Mastin
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).